



Copie à publier aux annexes au Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe

Tribunal de l'Entreprise du Mainar Division de Charlerol 28 DEC. 2018

N° d'entreprise : 0469 892 222

Dénomination

(en entier): DIAMANT DRILLING SERVICES

(en abrégé) :

Forme juridique : Société anonyme

Adresse complète du siège: 6041 Charleroi, avenue Jean Mermoz, 29 b N

Objet de l'acte: Nomination d'un comissaire

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 22 novembre 2018

Première résolution

Après avoir entendu les explications données par le Président, l'assemblée générale décide, à l'unanimité, de nommer la société civile à forme de SCRL BDO RÉVISEURS D'ENTREPRISES, dont le siège social est situé à 5032 Les Isnes (Gembloux), rue Camille Hubert, 1, enregistrée auprès de la Banque-Carrefour des Entreprises sous le n°0431.088.289, agissant par son représentant permanent Philippe Blanche, en qualité de commissaire de la société. Cette nomination vaut pour une période de trois ans qui concerne les exercices comptables se clôturant respectivement le 31 décembre 2017, le 31 décembre 2018 et le 31 décembre 2019. Cette période prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à approuver les comptes annuels de la société arrêtés au 31 décembre 2019.

[...]

Deuxième résolution

Me Christophe HOOGSTOEL, Me Camille CLAUSS et Me Léopold DE SCHOUTHEETE, avocats dont le cabinet est situé à B-1050 Bruxelles, avenue Louise, 489 (7ème étage), agissant conjointement ou séparément, avec faculté de substitution, sont chargés d'assurer les formalités de publication légale et, si nécessaire, de modifier les enregistrements auprès des autorités compétentes (y compris auprès de l'administration de la TVA ou de la Banque-Carrefour des Entreprises) en raison des décisions prises ci-dessus, le mandant promettant ratification.

Christophe Hoogstoel Mandataire spécial

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto: Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes

ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso: Nom et signature (pas applicable aux actes de type « Mention »).